

**Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE**

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: [ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

MAIRIE DE PUXE

SIE DU SOIRON

VEOLIA EAU

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

**SIE DU SOIRON**

Commune de : PUXE

Prélèvement et mesures de terrain du **13/06/2023** à **11h03** pour l'ARS, par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : RESEAU SOIRON SERVICE NORD (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU PUXE

Code point de surveillance : 0000000497 Code installation : 000300 Type d'analyse : D1D2

Code Sise analyse : 00160047 Référence laboratoire : LSE2306-22123 Numéro de prélèvement : 05400160060

**Conclusion sanitaire :**

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400160060 - page : 1)

Nancy, le 16 juin 2023

Pour la Directrice Générale,  
Le délégué territorial

Joan ORCIER

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

## Analyse laboratoire

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Cuivre	0,031	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*